

PROCES VERBAL – COMPTE RENDU
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 15 Octobre 2020

L'an deux Mil vingt, le jeudi quinze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Fréthun légalement convoqué le 9 octobre 2020 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Fréthun à dix-huit heures trente, dans le respect des consignes de sécurité sanitaires, sous la présidence du maire Monsieur Guy HEDDEBAUX.

Etaient Présents : Vincent AUCHEDE – Géraldine BLANPAIN – Jean Luc BLANQUART - Véronique BLONDEL - Sylvie BOCQUELET – Nicolas CHEVALIER - Nathalie COCQUET - Patrick CROMBEZ - Blandine DENEZ – Laurent FAMCHON - Guy HEDDEBAUX – Virginie ROUTIER – Martine WISSOCQ

Étaient Excusés Denis VANTHOURNOUT qui a donné pouvoir à Guy HEDDEBAUX - Thierry DEROUETTE qui a donné pouvoir à Nicolas CHEVALIER

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30
Monsieur Jean Luc BLANQUART a été désigné secrétaire de Séance.

Tous les élus ont été destinataire du compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 Aout 2020. Ce dernier n'appelle aucun commentaire.

Monsieur le Maire souhaite avec l'accord du conseil pouvoir ajouter à l'ordre du jour deux délibérations : l'une relative à la sollicitation de la fédération française de Football pour le financement des travaux d'éclairage en LED du gymnase et l'autre relative à la sortie annuelle des aînés. Les élus acceptent à l'unanimité de rajouter ces points à l'ordre du jour des délibérations, dont la synthèse a été déposée sur table.

**• 2020_53 Attributions du Conseil Municipal - Délégations de pouvoirs au maire -
Modification**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'APPROUVER** les conditions de délégation suivantes au Maire pour la durée de son mandat en plus de celles contenues dans la délibération n°2020_07 du 23 Mai 2020 :



Alinéa 14. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

Alinéa 15. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles,

Alinéa 18. De demander à tout organisme financeur, l'attribution de toutes formes de subventions, dans tous les domaines et quel que soit le montant.

• 2020_54 Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal – Modification

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'APPROUVER** la modification suivante du règlement intérieur adopté dans sa séance du 23 mai 2020 et **D'ADOPTER** dans son intégralité le règlement intérieur du Conseil Municipal :

ARTICLE 32 : Bulletins d'information générale /site internet et autres supports

Afin de garantir la libre expression de tous les groupes ou listes politiques représentés au sein du Conseil Municipal, un espace est réservé dans les supports de communication de la Ville. La majorité et l'opposition disposent d'un espace égal d'expression. Les conseillers municipaux formant l'opposition se partagent en parts égales leurs espaces réservés. Les textes figurant dans ces espaces sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. Les attaques personnelles ainsi que tout ce qui est contraire à l'ordre public et la réglementation en vigueur sont formellement interdits. Les publications visées peuvent se présenter sur papier comme le journal annuel municipal ou sur support numérique, tels que le site internet

• 2020_55 Attributions exercées par délégation du conseil municipal - Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** à l'**unanimité** du porter à connaissance des attributions exercées par le maire par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance dans les affaires suivantes :

Objet	Arrêté n°	Date
Arrêté Municipal de mise à disposition des terrains de football de Fréthun et de leurs vestiaires et d'autorisation de signature de la convention l'Association Football Club de Fréthun – saison 2020/2021	2020_09_15	15/09/2020
Arrêté Municipal de mise à disposition d'équipement municipal et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association OMNISPORTS ET LOISIRS DE FRETHUN – saison 2020/2021	2020_09_16	16/09/2020

Arrêté Municipal de mise à disposition du gymnase René Hochart de Fréthun et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association Le CAJ les Mésanges Pole Occupationnel de l'association AFAPEI DE CALAIS- les Papillons Blancs – saison 2020/2021	2020_09_17	17/09/2020
Arrêté Municipal de mise à disposition du gymnase René Hochart de Fréthun et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association Olympique Basket Club de Fréthun – saison 2020/2021	2020_09_18	18/09/2020
Arrêté Municipal de mise à disposition la salle des associations de Fréthun et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association le Club de l'Amitié de Fréthun – saison 2020/2021	2020_09_21 A	21/09/2020
Arrêté Municipal de mise à disposition la salle des associations de Fréthun et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association la Belote Fréthunoise– saison 2020/2021	2020_09_21B	21/09/2020
Arrêté Municipal de mise à disposition du local garage de l'Ecole Primaire de Fréthun et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association des parents d'élèves des écoles de Fréthun – saison 2020/2021	2020_10_05	05/10/2020

• **2020_56 Tarifs salle des fêtes - Modification**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'APPROUVER** la modification de la grille tarifaire des redevances locations de la salle des fêtes comme suit et **DECIDE** que ces tarifs seront applicables aux locations à compter du 1/11/2020.

- Une gratuité d'un week end ou 2 jours semaine par année civile pour les associations fréthunoises
- Pour les associations de Fréthun - 175 € par jour la semaine/ le Week end 250 €
- Pour les habitants de Fréthun : la semaine 205 € pour 1 jour / le Week end 300 €
- Pour les personnes non domiciliées à Fréthun : la semaine 270 € pour 1 jour / le Week end 540 €

• **2020_57 Secours d'urgence – Principe**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accorder des secours d'urgence à sa libre appréciation dans la limite de 500 euros par an et par foyer

• **2020_58 Rétrocession à la commune d'une concession funéraire**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité de D'ACCEPTER** la rétrocession de la concession funéraire n° 328 et le remboursement au concessionnaire de la somme de 3 260 € (prix de la concession + travaux d'aménagement du caveau).

• **2020_59 Fonds de concours Grand Calais Terres et Mers 2020 – Complément**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche afin d'obtenir pour l'année 2020 un financement par fonds de concours de 2 000,00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour les travaux de réalisation d'une fresque d'un montant de 4 050,00 € HT et **de l'AUTORISER** à signer avec Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers la convention relative à l'attribution de ce fonds de concours

• **2020_60 Subvention FFF – Travaux Rénovation de l'éclairage du gymnase en LED – Sollicitation et signature de la convention**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche afin d'obtenir pour l'année 2020 un financement auprès de la Fédération Française de Football pour les travaux de remplacement de l'éclairage du gymnase René Hochart par des projecteurs LED estimés à 13 170,07 € HT et **de l'AUTORISER** à signer avec la Fédération Française de Football la convention relative à l'attribution de cette subvention

• **2020_61 Remboursement d'une partie des charges d'électricité de l'Eglise St Michel - autorisation de signature de la convention**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité de REMBOURSER**, chaque année et à partir de 2020 à la paroisse en charge de l'Eglise St Michel de Fréthun 90% de la facture d'électricité de l'église acquittée par cette dernière et **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

• **2020_62 Année 2020 – Sortie des aînés**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité d'OFFRIR** 3 bons alimentaires de 12 euros aux personnes habitant Fréthun ayant 65 ans et plus en lieu et place de la sortie annuelle des aînés du fait de la crise sanitaire

• **2020_63 Colis de Noël des aînés**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité d'OFFRIR** un colis de Noël et un bon alimentaire de 55 euros aux personnes habitant Fréthun ayant 70 ans et plus durant l'année en cours.

• **2020_64 Carte cadeau personnel municipal**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité d'OFFRIR** pour les fêtes de fin d'année 2020 à chaque agent communal, quel que soit son statut, une carte cadeau d'une valeur de 150 €.

• **2020_65 Séjour à la neige 2021 - Modalités et Participation financière**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de **CONFIER** l'organisation du séjour à la neige des enfants du samedi 22 au samedi 29 février 2020 à la société TOOTAZIMUT et d'**OUVRIER** ce séjour à tous les enfants Fréthunois ainsi qu'à tous les enfants fréquentant l'école élémentaire de Fréthun, âgés de 10 ou 11 ans en 2020

• **2020_66 Cession d'une partie de la parcelle B1698 aux consorts FRAMEZELLE, DELRUE, BAL et BLANPAIN**

Le Conseil municipal décide **par 14 Voix pour et 1 Abstention** de **CONSTATER** la désaffectation des deux parties de la parcelle cadastrée en section B numéro 1698 d'une contenance de de 150 m² environ et 350m² environ, de **PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de la commune, d'**APPROUVER** la cession de ces deux parties de la parcelle cadastrée en section B numéro 1698, d'une superficie d'environ 150 m² environ et 350m² environ au droit de la propriété des acquéreurs pour un prix de 10 €/m² aux consorts FRAMEZELLE, DELRUE, BAL et BLANPAIN, de **DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir

• **2020_67 Dénomination et numérotation du lotissement de 26 logements réalisé par SCOT IMMO**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de **DENOMMER** le lotissement et la rue le traversant « Résidence Catherine FOURNIER », de **NUMEROTER** les 26 logements créés et de **MANDATER** Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

• **2020_68 Approbation du Rapport annuel 2019 du Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues-lès-Calais (SIRB)**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2019 et des conditions dans lesquelles le service public de l'Adduction et Distribution d'Eau Potable, Collecte et Traitement des Eaux Usées du Syndicat Intercommunal de la Région De Bonningues-lès-Calais a été exécuté

• **2020_69 Transfert des ouvrages d'eaux pluviales à Grand Calais – Autorisation de signature des PV**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à transférer et à signer le procès-verbal de mise à disposition les ouvrages et bassins d'eaux pluviales rue des Prairies et le bassin à l'entrée du domaine du Moulin dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement – partie eaux pluviales »

La séance est levée à 20h05.